



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

Numéro du produit KI_DP_405

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Isolation thermique et/ou acoustique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Knauf Insulation
Am Bahnhof
97346 Iphofen
Germany
+32 4 379 02 31
sds@knaufinsulation.com
www.knaufinsulation.com

Région : Suisse

Contact national Jörg Kaufmann
Tel: +41 62 889 19 93
Tel: +41 79 277 97 48
joerg.kaufmann@knaufinsulation.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tel: +41 62 889 19 93
(Lundi - Vendredi, 08:00 hrs - 17:00 hrs)

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Les mentions et pictogrammes suivants sont imprimés sur l'emballage :

L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.



<http://www.knaufinsulation.com/comfort-and-handling>

2.3. Autres dangers

Dangers particuliers Non applicable.

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Laine minérale de roche	40 - 85%
Numéro CAS: — Numéro CE: 926-099-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472313-44-XXXX Numéro index UE: 650-016-00-2 Indications sur les composants:(1)	
Classification	
Non Classé	
Lié à l'aide d'un liant durci à base de minéraux	10 - 30%
Numéro CAS: —	
Classification	
Non Classé	
Fibres de bois	5 - 30%
Numéro CAS: —	
Indications sur les composants:(1a)	
Classification	
Non Classé	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Indications sur les composants

(1) 650-016-00-2 - Fibres (de silicates) vitreuses artificielles à orientation aléatoire dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalinoterreux (Na₂O + K₂O + CaO + MgO + BaO) est supérieur à 18 %, conformes aux exigences de la note Q du règlement n° 1272/2008 et par conséquent non classées quant à leur cancérogénicité.
 (1a) Laine de bois - ingrédient non dangereux.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 Heraklith® N° d'enregistrement REACH : sans objet.

Autres informations

Matériaux de revêtement éventuels : Mat de surface avec liant

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Éloigner la victime de la source d'exposition. Rincer la gorge et expulser la poussière des voies respiratoires.
Ingestion	Boire beaucoup d'eau en cas d'ingestion accidentelle.
Contact cutané	En cas d'irritation mécanique, retirer les vêtements contaminés et laver doucement la peau à l'eau froide et au savon.
Contact oculaire	Ne pas frotter. Rincer soigneusement à l'eau et consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.
-----------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information générale	Si la réaction indésirable ou la gêne persiste après l'une des expositions susmentionnées, consulter un médecin.
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO ₂) et poudre sèche.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Information générale	Ces produits ne présentent aucun risque d'incendie en cours d'utilisation ; toutefois, certains matériaux d'emballage ou revêtements peuvent être combustibles. Produits de combustion issus de ce produit et de son emballage - dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et certains gaz à l'état de trace tels que l'ammoniaque, les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles.
-----------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Information générale	Lors d'incendies importants survenant dans des zones mal ventilées et impliquant des matériaux d'emballage, une protection respiratoire/un appareil respiratoire peut être requis(e).
-----------------------------	---

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles En présence de concentrations élevées de poussière, utiliser l'équipement de protection individuelle indiqué à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Non pertinent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Aspirer ou humidifier à l'eau pulvérisée avant de brosser afin d'éviter de brasser la poussière.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Couper à l'aide d'une scie à table, à main ou circulaire. Toujours travailler avec un dispositif de sécurité, un dispositif de guidage et un système d'extraction afin de garantir une aération appropriée sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Retirer l'isolation précédente avec le plus grand soin ; assurer une humidification suffisante pendant les travaux de démolition.
Les panneaux doivent être rangés à plat et de façon stable en un lieu sec, propre et balayé afin de les protéger contre l'humidité, la saleté et la poussière.
Livrés sur palettes et emballés dans une enveloppe en papier d'aluminium, une chape en carton, une protection au niveau des arêtes et des bandes d'emballage.

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Isolation thermique et/ou acoustique

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Laine minérale de roche

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SuvaPro 0.5 fibres/ml Fibres minérales artificielles: Laine minérale de roche

Fibres de bois

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 2

Aucun sur le plan européen, se reporter aux directives et à la législation en vigueur au sein de l'État membre.

Fibre minérale synthétique : selon la situation de travail, se reporter à la législation locale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pas de mesures particulières.

Protection des yeux/du visage

Masque, en particulier si les volumes de poussière sont importants ou si le site d'intervention est situé au-dessus des épaules. Il est conseillé de porter un dispositif de protection des yeux conforme à la norme EN 166

Protection des mains

Utiliser des gants pour éviter les démangeaisons, conformément à la norme EN 388.

Autre protection de la peau et du corps

Couvrir la peau exposée. Porter des vêtements de travail fermés et amples.

Mesures d'hygiène

Après chaque contact avec ce produit, se laver les mains à l'eau froide et au savon.

Protection respiratoire

Le port d'un type de masque intégral conforme à la norme EN 149 FFP1 est recommandé lors de l'utilisation de ces produits dans un espace confiné ou lors d'opérations susceptibles de générer des émissions de poussière.

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Planche/Panneau
Couleur	Laine de bois - Beige, gris ou coloré LMR (RMW) - Ocre.
Odeur	Non applicable.
Seuil olfactif	Pas de données disponibles.
pH	Laine de bois - 8.5 - 10 (@ 1000g/l H ₂ O, 25°C)
Point de fusion	Point de fusion des fibres > 1000 °C conformément à la norme DIN 4102-17.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	B ou A2 conformément à la norme DIN EN 13501
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	Laine de bois - 350 - 700 kg/m ³ LMR (RMW) - < 160 kg/m ³
Solubilité(s)	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non applicable.
9.2. Autres informations	
Diamètre nominal des fibres.	3 - 7 µm
Longueur, poids, diamètre moyen géométrique moins 2 erreurs standard	≈ 6 µm
Orientation des fibres	aléatoire

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Ce produit n'est pas écotoxique pour l'air, l'eau ou le sol, de par sa composition.
COD (mg/l): <300 Cœur : <15

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Produit inorganique inerte avec liant polymère inerte thermodurcissable à base de résines phénol-formaldéhydes ; 0 - 10%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Non bioaccumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Non considéré comme mobile. Moins de 1 % de carbone organique lixiviable si placé en décharge.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non pertinent.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale [17 06 04] Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Les résidus prennent la forme de substances structurales bien réparties pour le compostage

Méthodes de traitement des déchets Éliminer conformément aux réglementations et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination.

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Le Règlement européen n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), promulgué le 1er juin 2007, exige la fourniture de fiches techniques de sécurité (SDS) relatives aux substances et mélanges / préparations dangereux.

Les produits Heraklith® (panneaux, planches) sont définis comme des articles conformes à la réglementation REACH et, par conséquent, aucune fiche technique de sécurité n'est requise par la loi pour ces produits.

Conformément à la pratique industrielle et à ses engagements volontaires, la société Heraklith® a pris la décision de continuer à fournir des informations appropriées à ses clients afin de garantir une manipulation et une utilisation sans danger de la laine de bois tout au long du cycle de vie du produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

ONU: Organisation des Nations unies.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Heraklith® Panneaux multicouches avec laine minérale de roche

Information générale

Tous les produits fabriqués par Knauf Insulation sont composés de fibres non classifiées et sont certifiés par l'EUCEB.

EUCEB, European Certification Board of Mineral Wool Products - www.euceb.org. L'EUCEB certifie que la composition chimique des fibres fabriquées est comprise dans les plages de référence d'exonération des fibres, qui ont été testées conformément aux protocoles européens et prouvées conformes à la note Q, les critères d'exonération pour la carcinogénéicité, du règlement européen 1272/2008.

Les producteurs de laine minérale s'engagent, auprès de l'EUCEB, à :

- communiquer les rapports d'échantillonnage et d'analyse établis par des laboratoires agréés par l'EUCEB, attestant de la conformité des fibres avec l'un des quatre critères d'exonération stipulés dans la Note Q,
- se soumettre au contrôle réalisé deux fois par an dans chaque unité de production par un tiers indépendant agréé par l'EUCEB (échantillonnage et conformité avec la composition chimique initiale),
- mettre en place des procédures d'auto-contrôle interne de chaque unité de production.

Les produits conformes aux exigences de certification EUCEB sont reconnaissables au logo EUCEB imprimé sur leur emballage.

Heraklith® est une marque déposée de Knauf Insulation

Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de :

www.euceb.org www.heraklith.com



Further product information can be obtained from info@heraklith.com

Commentaires sur la révision §1 [DE], §13

Remplace la date 03.03.2017

Date de révision 05.10.2018

Révision 5.1

Numéro de FDS KI_DP_405

Familles de produits Tektalan E, Tektalan LP, Tektalan A2

Autres informations En 2001, le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a reclassé les fibres de laine de roche minérale du groupe 2B (peut-être cancérigène) au groupe 3 (« L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'Homme »). (Voir Monograph Vol 81, <http://monographs.iarc.fr/>)

Cette fiche technique de sécurité / fiche technique du produit ne constitue pas une évaluation du lieu de travail. Les informations contenues dans le présent document représentent l'état de nos connaissances concernant ce produit à la date de publication de ce document. Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques courus en cas d'utilisation de ce produit à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu.